

Recyclage animateur Ecole d'Arbitrage

Date et lieu du recyclage : le 14 avril 2024 à St Maximin la Ste Baume de 9h à 17h

Nom et prénom du technicien :

Deux possibilités de prise en charge du coût du recyclage de 50 € :

Soit par mon club :

Mon club

Nom de la structure :

Numéro d'affiliation :

Le club recevra une facture pour effectuer le règlement du recyclage, pas besoin de faire un paiement anticipé.

Soit par un financement personnel :

Moi-même par chèque à l'ordre d'HFM – Chèque n°

Moi-même par virement – Date du virement :

Pour les paiements personnels, l'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement par le secrétariat d'HFM.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations relatives au financement prévu.

Fait à : _____, le _____

Signature du technicien

Nom, prénom et fonction du responsable
Tampon et signature de la structure
(Si prise en charge)